

## Annexe 5

**GROUPE MARIN LE PIGNY**

Le Conseil d'Administration de Rouen Habitat a décidé en date du 17 décembre 2003 de céder le groupe MARIN LE PIGNY au profit de la S.A. d'H.L.M. Immobilière Basse Seine.

Les emprunts suivants, souscrits dans le cadre de ce programme, bénéficient de la garantie de la Ville de Rouen :

Numéro de Contrat CDC	Capital initial	Capital restant dû transféré	Garantie Ville	Dernière Echéance
35399	137.095,88€	11.803,84€	100 %	31/03/07
35401	15.516,26€	1.772,46€	100 %	31/03/08
35408	69.830,80€	7.976,95€	100 %	31/03/08
35412	313.967,23€	44.609,90€	100 %	31/03/09
35409	86.185,53€	9.845,20€	100 %	31/03/08
132837	41.399,06€	11.478,92€	100 %	25/10/13
35410	16.450,77€	1.879,19€	100 %	31/03/08
35413	86.017,83€	12.221,78€	100 %	31/03/09
35484	441.381,07€	12.793,76€	100 %	31/03/05
35421	12.022,13€	2.039,70€	100 %	31/03/10
35426	24.234,82€	4.111,73€	100 %	31/03/10
35389	372.932,98€	21.512,46€	100 %	31/03/06
35393	124.311,50€	10.703,09€	100 %	31/03/07
35394	316.670,15€	27.265,05€	100 %	31/03/07
35397	29.550,72€	2.544,31€	100 %	31/03/07
349799	246.700,16€	107.408,08€	100 %	01/05/10
203402	1.018.206,99€	284.458,12€	100 %	01/11/07
276378	408.185,29€	174.053,21€	100 %	01/11/09

La Ville de Rouen confirme sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts ci-dessus d'un montant initial de 3.760.659,17€ contractés par Rouen Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à la S.A. d'H.L.M. Immobilière Basse Seine, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation du fait de la cession du groupe MARIN LE PIGNY.